

COMMUNE D'ÉGRISSELLES-LE-BOCAGE

Séance du Conseil Municipal

du 08/04/2016

Les membres du Conseil Municipal d'Égriselles-le-Bocage, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur DESCHAMPS Christian, Maire.

Sont Présents : Tous les Conseillers Municipaux, sauf M BRISSOT Christophe absent excusé ayant donné pouvoir à Mme TOMACHOW Virignie.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut normalement délibérer.

Secrétaire de séance : M COUVIGNOU Rémi

Lecture du procès-verbal de la réunion du 29 Janvier 2016 : Sans observation.

1 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1.1 – Intercommunalité

Délibération n° DC 2016/5.7/02 – Groupement de Commandes pour diagnostic accessibilité et l'Ad'AP

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les établissements recevant du public (ERP) doivent être accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour ce faire, un diagnostic des bâtiments communaux recevant du public doit être réalisé et un agenda d'Accessibilité Programmée (l'Ad'AP), qui organise le planning des travaux éventuels, mis en place.

La Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne(CCGB) organise un groupement de commandes à cet effet. M. le Maire propose compte tenu de la technicité du dossier et des aides financières qui pourraient être obtenues du fait du regroupement, d'adhérer à ce dernier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE, à l'unanimité, l'adhésion au groupement de commandes de la CCGB pour les lots diagnostics accessibilité des ERP de la commune et mise en place de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP),

AUTORISE le Maire à signer la convention s'y rapportant.

2 –FINANCES LOCALES

2.1 Décisions budgétaires

Comptes Administratifs, Comptes de Gestion et Reprises et Affectations des résultats de l'exercice 2015

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que les comptes administratifs sont les documents retraçant les opérations comptables réalisées, au cours de l'exercice 2015 auxquelles s'ajoutent les reports des années antérieures, par l'ordonnateur (le Maire) et tenus par les services de la Mairie, alors que les comptes de gestion concernent les mêmes opérations tenues par le trésorier du Trésor Public.

Délibération n°DA 2016/7.1/01 et 02 - Compte administratif et de gestion 2015 du budget Assainissement :

Section de fonctionnement :

Montant des dépenses = 46 076.84 €

Montant des recettes = 51 912.21 €
Excédent antérieur reporté = 67 788.61 €
Soit un excédent de 73 623.98 €

Section d'investissement : Montant des dépenses = 24 904.43 €
 Montant des recettes = 17 888.29 €
 Excédent antérieur reporté = 54 204.74 €
 Soit un excédent de 47 188.60 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, le compte administratif tel que présenté ci-dessus et le compte de gestion correspondant.

Délibération n° DA 2016/7.1/03 Reprise des résultats du budget Assainissement :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de la reprise sur le budget 2016 de la somme de 47 188.60 € en section d'investissement et la somme de 73 623.98 € en section de fonctionnement.

Délibération n° DA 2016/7.1/04 – Budget Primitif 2016 de l'Assainissement :

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2016, qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement : Total des recettes et dépenses = 128 324 €
Section d'investissement : Total des recettes et dépenses = 68 006 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE, à l'unanimité le budget primitif 2016 tel que présenté.

Délibération n°DC 2016/7.1/02 et 05 - Compte administratif et de gestion 2015 du budget Commune :

Section de fonctionnement : Montant des dépenses = 797 421.32 €
 Montant des recettes = 997 079.22 €
 Excédent antérieur reporté = 634 329.97 €
 Soit un excédent de 833 987.87 €

Section d'investissement : Montant des dépenses = 570 007.59 €
 Montant des recettes = 336 981.62 €
 Excédent antérieur reporté = 58 017.80 €
 Soit un déficit de 175 008.17 €

Restes à réaliser (RAR) de dépenses d'investissement = 145 680.84 €
RAR de recettes d'investissement = 250 623.34 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, le compte administratif tel que présenté ci-dessus et le compte de gestion correspondant.

Délibération n°DC 2016/7.1/03 et 06 - Compte administratif et de gestion 2015 du CCAS :

Section de fonctionnement : Montant des dépenses = 2 689.40 €
 Montant des recettes = 1 083.34 €
 Excédent antérieur reporté = 3 227.30 €
 Soit un excédent de 1 621.24 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, le compte administratif tel que présenté ci-dessus et le compte de gestion correspondant.

Délibération n°DC 2016/7.1/04 et 07 - Compte administratif et de gestion 2015 du budget Zone Artisanale :

Section de fonctionnement : Montant des dépenses = 23 616.21 €
 Montant des recettes = 10 913.03 €
 Excédent antérieur reporté = 12 703.18 €
 Soit un résultat à 0 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, le compte administratif tel que présenté ci-dessus et le compte de gestion correspondant.

Délibération DC 2016/7.1/08 Reprise et affectation des résultats du budget Commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité, d'affecter la somme de 70 065,67 € (art. 1068) en section d'investissement et la reprise de l'excédent de fonctionnement de 763 922.20 €, ainsi que les restes à réaliser de 145 680,84€ en dépense et 250 623,34€ en recette d'investissement sur le budget Commune 2016.

Délibération n° DC 2016/7.1/09 – Budget Primitif 2016 de la Commune :

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2016, qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement : Total des recettes et dépenses = 1 572 722 €
Section d'investissement : Total des recettes et dépenses = 759 759 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE, à l'unanimité, le budget primitif 2016 tel que présenté.

Délibération n°DC2016/7.1/10 – Indemnité du Maire et des Adjoins:

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil municipal, que suite à la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat, l'indemnité attribuée aux élus sera désormais imposée et fixée selon le barème de l'article L.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales. Pour une commune entre 1 000 et 3 499 habitants, l'indemnité du Maire est fixée à 43% de la base de référence (indice 1015) et à 14,5% pour les adjoints. Toutefois, pour les communes de plus de 1 000 habitants, il est possible que le Conseil Municipal, à la demande du Maire, décide de réduire ces indemnités.

Les taux d'indemnités votées en 2014 étant de 35% pour le maire, 10% pour le 1^{er} adjoint et 6% pour les suivants, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE le maintien des indemnités comme suit :

Indemnité du Maire : 35% de l'indice brut 1015 (13 pour, 1 abstention)

Indemnité du 1^{er} Adjoint : 10% de l'indice brut 1015 (13 pour, 1 abstention)

Indemnité du 2^{ème} et 3^{ème} Adjoints : 6% de l'indice brut 1015 (12 pour, 1 abstention)

2.2 Fiscalité

Délibération n°DC2016/7.2/01 – Fixation des taux des taxes directes locales:

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les taux des taxes directes locales fixés en 2015 et propose de les maintenir pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE, à l'unanimité, la proposition du Maire et FIXE les taux d'imposition comme suit :

Taxe d'habitation :	16,25 %
Foncier bâti :	15,46 %
Foncier non bâti :	42,85 %
CFE :	18,53%

2.3 – Subventions

Délibération n°DC 2016/7.5/02 – Subventions 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

FIXE le montant des subventions allouées pour l'année 2016 comme suit :

Article 6574 : Subventions de fonctionnement autres organismes

ABHMR DE SENS ET SA REGION (Bibliothèque Hop.)	70 €
ACPG et CATM section Égriselles-le-Bocage (Anciens combattants)	180 €
ADIL 89 (AssDép info logt) (Auxerre)	153 €
ADMR Collemiers et ses environs	500 €
BATIMENT CFA YONNE (Auxerre)	190 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS (Égriselles-le-Bocage)	225 €
ASEAMAS (Assoc. Secrétaires de Mairie) (Chigy)	85 €
ASS FOOTBALL CLUB (Égriselles le Bocage)	225 €
ASSOC MAISON FAMILIALE DU SÉNONAIS (Gron)	67 €
ASSOCIATION DIOCESAINE (Égriselles-le-Bocage)	180 €
ASSOC INTERCONSULAIRE DE FORMATION (CIFA) (Auxerre)	400 €

OCCE COOP Scolaire Élémentaire Égriselles-le-Bocage	225 €
OCCE COOP Scolaire Maternelle Égriselles-le-Bocage	225 €
CFA AGRICOLE CHAMPIGNELLES	50 €
ENSEMBLE ARTISTIQUE DU BOCAGE (Égriselles-le-Bocage)	300 €
GIDEC (La Belliole)	40 €
JUDO CORNANT	225 €
LA RUE AUX CHANSONS (Egriselles le Bocage)	180 €
LES AMIS DU TAROT (Égriselles-le-Bocage)	225 €
LYCEE PROFESSIONNEL (Ste Colombe)	135 €
SOLONA (Véron)	80 €
PATCH ÉGRISELLOIS	180 €
TENNIS CLUB EGRISELLES	225 €
SPA de l'Yonne (La Belliole)	80 €
FNACA (Egriselles-le-Bocage)	80 €
TOTAL	4 525€

Délibération n°DC 2016/7.5/03 – Subvention Exceptionnelle :

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Égriselles-le-Bocage pour l'organisation de la fête de la Pentecôte 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ALLOUE, à l'unanimité, une subvention exceptionnelle à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Egriselles-le-Bocage pour l'organisation de la Foire de la Pentecôte « 14^{ème} Rencontres Animalières » d'un montant de 1000 € (crédits prévus à l'article 6574 Subventions de fonctionnement autres organismes)

Délibération n°DC 2016/7.5/04 – Subvention voyages scolaires des collèges de St Valérien et des Champs Plaisants (Sens) :

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'une demande de subvention pour les voyages scolaires organisés par les collèges de Saint Valérien et Champs Plaisants (Sens). Il indique que le coût des voyages pour un enfant s'élève à 120 € pour la Normandie, 325 € pour l'Italie et 300 € pour Londres et précise que la subvention sera versée directement aux parents. Les crédits sont ouverts à l'article 6713 « secours et dots ». Il donne la liste provisoire des participants :

En Normandie : M. GEMINNE ou Mme LANGELEZ (pour GEMINNE Léa)
M ou Mme SIMON Bruno (pour SIMON Kévin)

En Italie : M. MERESSE Sébastien (pour MERESSE Mathéo)
M. ou Mme FATMI Kamel (pour FATMI Adèle)
Mme CHAUSSE Delphine (pour HERISSON Lyam)
M. ou Mme TONNELIER Philippe (pour TONNELIER Lilian)
M. ou Mme DILLON Philippe (pour DILLON Fanny)

A Londres : Mme CHAMPION Sylvie (pour FEREIRA Carla)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité de participer à hauteur de 30 € par enfant pour le voyage en Normandie, 80 € par enfant pour le voyage en Italie et de 75 € par enfant pour le voyage à Londres, soit un total de 535 €

2.4 – Contributions budgétaires

Délibération n°DC 2016/7.6/01 – Contributions 2016 :

Monsieur le Maire détaille aux membres du Conseil Municipal les intitulés des organismes de regroupement dont les contributions sont prévues au budget primitif Commune 2016 à l'article 65541 (D/F – Contributions au fonds de compensation des charges territoriales), comme suit :

COSEC (Sivom du Gâtinais) =	15 000 €
SIVOS CESV (Egriselles le Bocage) =	162 400 €
SIVU Fourrière du Sénonais (Nailly) =	1 100 €
Syndicats des Transport Scolaire (Nailly) =	1 500 €
TOTAL =	180 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE, à l'unanimité, les contributions telles que présentées.

2.5 – Divers

Délibération n°DC 2016/7.10/01 – Forfait du personnel administratif et technique pour le fonctionnement du SIAEP ST HUBERT :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à la mise en fonctionnement de l'Unité de Traitement de l'eau potable, les membres du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) St Hubert ont réexaminés le montant des forfaits du personnel, notamment celui du personnel technique qu'ils ont augmenté de 1000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE les forfaits suivants : FORFAIT ADMINISTRATIF = 4 000 € / an, versé au semestre,
FORFAIT TECHNIQUE = 5 000 € / an, versé au semestre.

Délibération n°DC 2016/7.10/02 – Tarifs salle des fêtes :

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la révision des tarifs de location de la Salle des fêtes d'Egriselles-le-Bocage. Il précise que le coût de fonctionnement a été de 4 200€ en 2015, les recettes s'établissant à 3 235€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

FIXE, à l'unanimité, les tarifs de location de la Salle des fêtes d'Egriselles-le-Bocage, applicable au 02/01/2017 comme suit :

Durée	Tarifs pleins	Tarifs préférentiels
Demi-journée	80 €	46 €
Journée	200 €	120 €
Week-end	300 €	200 €

Et MAINTIEN le montant de la caution à 300 €.

Compétence éclairage public :

Monsieur DESANLIS Christophe présente aux membres du Conseil Municipal la compétence éclairage public du Syndicat Départementale d'Électrification de l'Yonne (SDEY). Ce dernier propose plusieurs degrés de compétences :

- 4.3.1 : Renouvellement de l'éclairage public existant (le SDEY garde à sa charge 30% du montant par point lumineux)
- 4.3.2 : Renouvellement de l'éclairage public existant et création de nouveaux points lumineux (le SDEY garde à sa charge 30% du montant par point lumineux)

Pour ces deux niveaux, la prise en charge du SDEY peut être portée à 60% pour le changement du matériel visé par le règlement européen 245/2009 ou pour l'installation d'éclairage de type leds.

- 4.3.3 : Reprend les deux niveaux ci-dessus plus la maintenance de ceux-ci.

Le Syndicat propose également d'aider les communes à diagnostiquer et élaborer un plan de modernisation de l'éclairage public sur 6 ans.

Le coût pour la commune varie selon le nombre de visites annuelles et le nombre de points lumineux de 260€ à 3 250€ et à 1 560€ pour une visite nettoyage.

Ceci permettrait un meilleur suivi et entretien de l'éclairage public actuel, de libérer du temps aux employés communaux et résoudrait le problème de location de nacelle pour toutes interventions et des habilitations nécessaires aux employés communaux pour celles-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal préfère approfondir les recherches, notamment en demandant des devis à des entreprises concurrentes pour un contrat d'entretien annuel sans qu'il y ait transfert de compétence.

3. INFORMATIONS DU MAIRE :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal une demande du football club d'Egriselles-le-Bocage répertoriant leur besoin en matériels et pour lesquels, ils demandent une participation de la commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de prendre à la charge de la commune pour les équipements qui seront fixés au sol, soit une paire de buts, deux brosses à chaussures et quatre filets de foot.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'une visite de l'unité de traitement pour les membres du SIAEP St Hubert et les membres des Conseils de Cornant et Egriselles est prévue le 14 avril à 19h.

L'inauguration de celle-ci est quant à elle fixée le Samedi 21 Mai à 10h30.

4. QUESTIONS DIVERSES :

- M Alexandre QUÉMY se propose pour administrer le site de la commune en remplacement de Mme Lysiane LEGENDRE.
- M Claude CANET propose de programmer un apéro-concert le 3 septembre prochain (date à confirmer).
- La commission chargée du projet d'aménagement de la place de l'Eglise présente leurs travaux.

Séance levée à 23h30.